

<https://enseignants.se-unsa.org/Direction-d-ecole-quelques-semaines-pour-cadrer-et-avancer>



Enseignants de l'Unsa

Direction d'école : quelques semaines pour cadrer et avancer

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : jeudi 30 septembre 2021

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés



Pour fonctionner de façon plus sereine et répondre aux enjeux pédagogiques et éducatifs de chaque jour, les avancées obtenues à la rentrée 2021 sont encore loin du compte. Les difficultés chroniques sont bien connues depuis longtemps mais ça ne les rend pas plus supportables. Elles sont maintenant reconnues, d'une part, par le ministère qui a été obligé d'ouvrir un chantier spécifique dans l'agenda social, d'autre part, par la représentation nationale qui examine depuis de longs mois une proposition de loi d'initiative parlementaire. De l'un comme de l'autre peut-on attendre une réponse à la hauteur du problème ? Pour le SE-Unsa, alors que le compteur électoral tourne, il ne s'agit pas de faire un pari mais de tout faire pour en tirer un maximum d'améliorations et d'écartier aussi toutes les fausses bonnes idées venues de « penseurs » qui ignorent ce qu'est l'école en vrai. La loi *Rilhac* qui chemine depuis de longs mois arrivera à sa dernière étape normalement dans un mois avec son passage en 2e lecture au Sénat. Elle porte la volonté d'améliorer la situation mais l'essentiel résidera dans des décrets à écrire par la suite. La balle reviendra alors dans le camp du ministre et de son agenda social qui se poursuit en parallèle. La prochaine réunion se tiendra le 6 octobre. Le SE-Unsa a été très attentif aux propos du ministre lors du débat parlementaire. Dans le discours au moins, le ministre reconnaît le besoin d'autonomie de l'école et la capacité des directrices et directeurs à animer et à valider une grande partie de ce qui s'y passe sans en passer systématiquement par le visa de l'inspecteur. Il reconnaît également la nécessité pour les directrices et directeurs de pouvoir se consacrer à cette mission alors qu'aujourd'hui cette partie de leur temps est en concurrence permanente avec la responsabilité d'une classe et aussi des tâches de secrétariat chronophages et en inflation perpétuelle.

Pour être cohérente, la majorité parlementaire devra également traduire son souhait d'améliorer la situation dans une autre loi, la loi de finances 2022. C'est dans ce cadre que peuvent s'obtenir concrètement les améliorations de décharges et de rémunération. Ces derniers mois de la mandature s'apparentent à un sprint que le SE-Unsa entend bien utiliser pour décrocher et cadrer tout ce qui pourra l'être.

À ce titre, l'autorité fonctionnelle écrite dans la loi devra être précisée pour se traduire concrètement et reconnaître ce qui se fait déjà, au moins en partie. Il s'agit là d'une condition essentielle pour éviter la dramatisation ou l'instrumentalisation qui pourrait conduire à un renvoi ultérieur de l'ensemble du sujet direction et fonctionnement de l'école. Et ce alors même que tout le monde, et en premier lieu, les directrices et directeurs d'école, ont déjà attendu au-delà du supportable.

Paris, le 30 septembre 2021

Stéphane Crochet
Secrétaire général du SE-Unsa